Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212203178-20260312-202617-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE de
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS
22980

☎ 02.96.27.06.14.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le douzième jour du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel DESBOIS, Maire.

PRÉSENTS : DESBOIS Michel, JOUFFE Jean-Yves, LEFEUVRE Anne-Marie, COMMAULT Romaric, REVEL Frédéric, FOULQUES Caroline (Arrivée à 20h20), MARÉCHAL Robin

ABSENTES : PRUAL Myriam (ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Anne-Marie), BYRON Megan (ayant donné pouvoir à MARÉCHAL Robin)

A été nommé secrétaire de séance : M. MARÉCHAL Robin

Date de la convocation et d'affichage : 6 mars 2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
9	7	9	9

DÉLIBÉRATION N° 2026/17

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les résultats du compte financier unique étant conforme aux résultats repris de manière anticipée lors du vote du budget primitif le 25 février dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2025 comme suit :

D - EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	30 896.41 €
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
A - Dépenses engagées non mandatées	48 984.52 €
B - Recettes restant à réaliser	
E - BESOIN DE FINANCEMENT	-48 984.52 €
F - BESOIN DE FINANCEMENT	-18 088.11 €
REPRISE RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT	71 363.12 €
Affectation en réserve cpt 1068 en investissement,	18 088.11 €
Report en fonctionnement	53 275.01 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **CONFIRME l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2025 comme suit :**
  - **Excédent d'investissement (R001) : 30.896,41 €**
  - **Affectation en réserve en investissement (R1068) : 18.088,11 €**
  - **Excédent de fonctionnement (R002) : 53.275,01 €**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Le Maire, M. Michel DESBOIS

MAIRIE SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS Côtes-d'Armor

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'État le même jour.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.